

# JUIN 2020 NOTE D'INFORMATIONS

## Mairie de BOESENBIESEN

22 Rue Principale  
67390 BOESENBIESEN



Tél. 09 75 66 75 48

Mail : [communedeboesenbiesen@wanadoo.fr](mailto:communedeboesenbiesen@wanadoo.fr)

### **Horaires d'ouverture :**

Lundi 17h à 20h  
Mercredi 08h à 09h  
Jeudi 16h à 18h

## CONGES D'ETE

Le secrétariat de la mairie sera fermé du 27/07/2020 au 07/08/2020.

Fermeture exceptionnelle le 13/07/2020.

En cas d'urgence, veuillez vous adresser au Maire:

- Mathieu LAUFFENBURGER (06 37 55 62 26)

Ou aux adjoints :

- Agnès ROHR ( 06 82 85 65 17)  
- Sébastien DEMOUCHE ( 06 77 58 13 09)

## ETANG COMMUNAL

L'étang communal sera disponible à la location à partir du 01/07/2020 pour un loyer annuel de 2000€.

Renseignements supplémentaires en mairie.

## ENFANCE / JEUNESSE

Le RAI (Réseau d'Animation Intercommunal) du Ried de Marckolsheim et ses partenaires vous proposent de prendre quelques minutes pour compléter un questionnaire relatif aux activités de loisirs, à l'accès à l'information et au numérique, aux services enfance/famille, avant le 30 JUIN 2020.



Pour ce faire, connectez-vous sur leur site <http://rai-ccrm.fr/> ou sur leur page facebook [www.facebook.com.raiccrm](http://www.facebook.com.raiccrm).

## VIE SCOLAIRE

Afin de préparer au mieux la rentrée 2020/2021, les communes et l'école vous rappellent qu'il existe un accueil à l'école de Schwobsheim avec notre aide maternelle, Michèle SCHMITT, tous les matins à partir de 7h15.

C'est un service payant proposé par les communes.

Pour connaître les tarifs, veuillez contacter les communes.

**Si vous êtes déjà sûr d'utiliser ce service, merci de vous faire connaître par mail à la mairie avant la fin du mois de juin, en précisant les jours et horaires souhaités**

# URBANISME

Nous vous rappelons qu'avant de réaliser tous travaux de démolition, de construction ou d'installation, il vous est demandé de passer en mairie pour vous renseigner si une autorisation d'urbanisme doit être obtenue :

- Déclaration préalable : piscine, abri ou extension (selon certains critères) de moins de 20 m<sup>2</sup>, changement de l'aspect extérieur (toiture, isolation extérieure, châssis de toit)...
- Permis de construire : maison individuelle, extension (selon certains critères), abris de plus de 20 m<sup>2</sup>...

Ci-après l'adresse du site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), pour télécharger les différents formulaires liés aux demandes d'urbanisme, ainsi que les notices explicatives.

Toute demande ou dépôt de dossier est à transmettre aux services de la mairie qui se tient à votre disposition pour tout complément d'information et qui vous mettra en rapport, en cas de besoin, avec le service instructeur qui est l'ATIP (Agence Technique d'Ingénierie Publique), située à Obernai - 53 rue de Selestat.

## NUISANCES

L'été approchant, les apéros et autres barbecues arrivent également. Merci de penser à la tranquillité de vos voisins durant ces moments conviviaux en stoppant les nuisances (tondeuse, travaux...) à des heures raisonnables les week-end et jours fériés. ( 18H le samedi , 11H les dimanches et jours fériés )



## SANITAIRE

Des masques du Conseil Départemental sont disponibles en mairie pour ceux qui le souhaitent.



## VIE LOCALE

L'exploitation DENU Jean-Marie et Fille Maraîcher et Horticulteur vous informe d'une nouveauté sur l'exploitation :

MARCHE A LA FERME tous les jeudis de 16h à 19h au sein de leur exploitation au 35 rue principale à Bœsenbiesen.

Vous y trouverez l'ensemble de leurs produits.

N'oubliez pas que vous pouvez toujours commander leurs paniers de fruits et légumes via leur site : <https://denu-maraicher-horticulteur.fr/>

